



Département de Seine-et-Marne

**Canton de Nangis**  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/JAN/008</b>	<b>OBJET :</b>  COMPLEMENT DE TARIFICATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE POUR L'ANNEE 2016 - SESSION DE FORMATION B.A.F.A. 2016
<b>Date du conseil municipal</b> 25/01/2016	
<b>Date de la convocation</b> 18/01/2016	
<b>Date de l'affichage</b> 18/01/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 janvier 2016.

**Étaient présents**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALÉM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

**Étaient absents**

- Michel VEUX, représenté par Roger CIPRÈS
- Charles MURAT, représenté par André PALANCADE
- Pierre GUILLOU, représenté par Pascal D'HOKER

Monsieur Pascal HUÉ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160125-2016-JAN-008-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2016  
Date de réception préfecture : 28/01/2016

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 1996 fixant le concours financier des participants aux activités,

Vu la délibération n°2015/NOV/151 en date du 9 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé la modification des tarifs de participation aux activités organisées par le service municipal de la jeunesse,

CONSIDÉRANT l'intérêt croissant des jeunes nangissiens pour suivre la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.),

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et du Conseil Local de la Jeunesse à rendre accessible le suivi de cette formation par les jeunes nangissiens afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle,

CONSIDÉRANT la possibilité de proposer une session de formation de base du stage « B.A.F.A. » au sein de la commune et une aide financière pour permettre son accessibilité,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

DÉCIDE, que pour la session "formation de base" du stage « B.A.F.A. » du 22 février au 6 mars 2016, les tarifs d'inscription seront définis comme suit :

Sessions "formation de base" B.A.F.A.

Stagiaires nangissiens	225 euros
Stagiaires extérieurs	275 euros

**ARTICLE 2 :**

DÉCIDE que la participation à la session "formation de base" au stage « B.A.F.A. » organisés par le service municipal de la jeunesse pourra être réglée en plusieurs échéances mensuelles sans toutefois dépasser 4 fractionnements. Un échancier sera établi par le service jeunesse et signé par le participant lors de la demande d'échelonnement.

**ARTICLE 3 :**

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160125-2016-JAN-008-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2016  
Date de réception préfecture : 28/01/2016